



Assemblée générale

Distr. générale
3 juin 2025

Soixante-dix-neuvième session

Point 26 b) de l'ordre du jour

Développement social : développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 27 mai 2025

[sans renvoi à une grande commission ([A/79/L.86](#))]

79/289. Portée, modalités, forme et organisation de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la célébration du trentième anniversaire du Programme d'action mondial pour la jeunesse

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [76/137](#) du 16 décembre 2021, intitulée « Politiques et programmes mobilisant les jeunes », dans laquelle elle a décidé de convoquer une réunion plénière de haut niveau d'une journée, au niveau des chefs d'État et de gouvernement et avec la participation pleine et entière des jeunes, durant le débat général de sa quatre-vingtième session en 2025, pour célébrer le trentième anniversaire du Programme d'action mondial pour la jeunesse, et sa résolution [78/179](#) du 19 décembre 2023,

Rappelant également le Programme d'action mondial pour la jeunesse, qu'elle a adopté dans ses résolutions [50/81](#) du 14 décembre 1995 et [62/126](#) du 18 décembre 2007, et considérant que le Programme d'action offre aux États Membres un cadre de politique générale utile et des orientations pratiques aux fins de l'amélioration de la situation des jeunes,

1. *Décide* que la réunion plénière de haut niveau consacrée à la célébration du trentième anniversaire du Programme d'action mondial pour la jeunesse convoquée par sa présidence se tiendra à New York le 25 septembre 2025 durant le débat général de sa quatre-vingtième session, de 9 heures à 17 h 30, et comprendra une séance d'ouverture, une séance plénière consacrée à une discussion générale, deux tables rondes multipartites intergénérationnelles et une brève séance de clôture ;



2. *Décide également* que le thème général de la réunion de haut niveau sera « Le Programme d'action mondial pour la jeunesse 30 ans après : accélérer les progrès mondiaux grâce à la collaboration intergénérationnelle » ;

3. *Décide en outre* que la réunion de haut niveau sera organisée comme suit :

a) À la séance d'ouverture, qui se tiendra de 9 heures à 9 h 45, seront entendues les déclarations de sa présidence, du Secrétaire général, du Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse, de deux représentants d'États Membres ayant rang de chef d'État ou de gouvernement, et de deux champions de la jeunesse choisis par sa présidence, en consultation avec les États Membres, compte étant dûment tenu des principes de la représentation équilibrée des genres et de la représentation géographique ;

b) À la séance plénière, qui se tiendra de 9 h 45 à midi et de 14 h 30 à 17 heures, seront entendues les déclarations des représentants des États Membres, des membres des institutions spécialisées et des observateurs auprès de l'Assemblée générale ; la liste des orateurs sera dressée conformément à son règlement intérieur et à la pratique établie, et le temps imparti à ces déclarations sera de trois minutes pour les délégations parlant en leur nom propre et de cinq minutes pour les délégations s'exprimant au nom d'un groupe d'États, les orateurs étant encouragés à partager le temps de parole avec les représentants de la jeunesse qui sont membres de délégations officielles ;

c) À la séance de clôture, qui se tiendra de 17 heures à 17 h 30, des comptes rendus succincts des tables rondes thématiques multipartites intergénérationnelles seront présentés et des observations finales seront formulées par sa présidence et un champion de la jeunesse ;

4. *Décide* que les deux tables rondes multipartites intergénérationnelles seront organisées comme suit :

a) Les deux tables rondes multipartites intergénérationnelles se tiendront en marge de la séance plénière, la première de 10 heures à midi et la seconde de 14 h 30 à 16 h 30 ;

b) Les tables rondes auront pour thèmes :

i) Table ronde 1 : Faire progresser la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse afin de ne laisser personne de côté ;

ii) Table ronde 2 : La participation pleine, effective et véritable des jeunes, aux niveaux national et international, dans l'intérêt des générations présentes et futures ;

c) Chaque table ronde sera coprésidée par deux représentants, l'un originaire d'un pays développé et l'autre d'un pays en développement, qui seront nommés par sa présidence, en consultation avec les États Membres, parmi les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion de haut niveau, compte tenu du niveau de développement et des principes de la représentation équilibrée des genres et de la représentation géographique ;

d) Sa présidence pourra inviter des parlementaires, des représentants d'administrations locales, des dirigeants ou des hauts responsables d'entités compétentes des Nations Unies, ainsi que des représentants d'institutions financières internationales, de partenaires de développement, de la société civile, du secteur privé, des milieux universitaires, des peuples autochtones, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et d'organisations communautaires à s'exprimer lors des tables rondes, compte tenu de la représentation équilibrée des genres, du

niveau de développement, de la représentation géographique et de la représentation de la jeunesse ;

5. *Prie* sa présidence d'établir un résumé de la réunion de haut niveau et de le porter à l'attention des États Membres, des entités des Nations Unies compétentes et des autres parties prenantes ;

6. *Encourage* tous les États Membres et les observateurs auprès d'elle, ainsi que les membres des institutions spécialisées des Nations Unies, à participer à la réunion de haut niveau, y compris aux tables rondes, en se faisant représenter par leur chef d'État ou de gouvernement, ou au niveau le plus élevé possible ;

7. *Invite* les représentants d'organisations non gouvernementales ayant des compétences dans le domaine et dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social à s'inscrire auprès du Secrétariat pour participer à la réunion de haut niveau ;

8. *Prie* sa présidence de dresser une liste de représentants d'autres organisations non gouvernementales concernées et d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé intéressés qui pourraient participer à la réunion de haut niveau, y compris aux tables rondes, compte tenu des principes de transparence, de représentation géographique équitable et de parité des genres, de soumettre cette liste aux États Membres pour examen selon la procédure d'approbation tacite¹, au plus tard en juillet 2025, et de la porter à son attention afin qu'elle puisse se prononcer sur la participation à la réunion de haut niveau ;

9. *Invite* les représentants mentionnés aux paragraphes 6, 7 et 8 ci-dessus à participer aux tables rondes multipartites intergénérationnelles ;

10. *Encourage* les États Membres et les membres des institutions spécialisées des Nations Unies à veiller à ce que leur délégation à la réunion de haut niveau comprenne, selon qu'il convient et compte dûment tenu de la représentation équilibrée des genres, des représentants des parties concernées, tels que des parlementaires, des représentants de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales, des organisations dirigées par des jeunes ou axées sur les jeunes, des peuples autochtones, des personnes en situation de handicap, des personnes d'ascendance africaine, des organisations communautaires et des organisations d'inspiration religieuse, des établissements universitaires, des représentants des travailleurs et des employeurs et du secteur privé ;

11. *Encourage* les États et les donateurs internationaux, ainsi que le secteur privé, les institutions financières, les fondations et autres donateurs, à financer la participation de représentants des pays en développement à la réunion de haut niveau, notamment en versant des contributions financières au Fonds des Nations Unies pour la jeunesse administré par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat ;

¹ La liste comprendra les noms proposés et ceux qui auront été retenus. Tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies ou membre d'une institution spécialisée ayant une réserve à formuler à cet égard indiquera ses motifs au Bureau de la présidence de l'Assemblée générale et à l'auteur de la demande.

12. *Décide* que la réunion de haut niveau sera diffusée sur le Web et invite sa présidence et le Secrétaire général à donner à la réunion de haut niveau la plus large publicité possible, en utilisant toutes les plateformes de média et toutes les technologies numériques utiles à cette fin.

*71^e séance plénière
27 mai 2025*
